

REGLEMENT de l'ANIMATION REGIONALE par EQUIPES de CLUBS ou ASSOCIATIONS de CLUBS BENJAMINS (FEMININS et MASCULINS) SAISON 2023/2024

SEXE : Féminin et masculin.

ANNEES de NAISSANCE : 2012 et 2013.

NATIONALITES : Française et étrangère.

CONDITIONS de PARTICIPATION :

Pièce justificative d'identité. Cf. textes officiels catégories Minimes ou Benjamins le passeport est censé être arrêté (AG 23).

1. Equipes classées Palier 1 (classement en dernière page) :

Pas d'association possible. Nombre d'équipes présentées illimité. Possibilité de fournir des combattants aux équipes palier 2 et 3. Pas plus de 2 renforts par équipe aux équipes palier 2 et 3

2. Equipes classées Palier 2 :

Constitué de 2 clubs maximum. Nombre d'équipes présentées illimité. En cas d'association, le nom des clubs doit figurer dans l'intitulé de l'équipe. Nombre de renforts limité à 2 en benjamine et 3 en benjamin.

3. Equipes classées Palier 3 :

Association de 4 clubs maximum. Nombre d'équipes présentées illimité. En cas de nom d'équipe supérieurs à 15 caractères, uniquement les initiales apparaîtront.

4. Au niveau régional

Les équipes sélectionnées conservent l'intitulé du niveau départemental. **Pas de nouvelles associations**

CATEGORIES de POIDS et TEMPS du COMBAT :

Féminines : - 36 kg, - 40 kg, - 44 kg, - 48 kg et - 52 kg.

Masculins : - 30 kg, - 34 kg, - 38 kg, - 42 kg, - 46 kg, - 50 kg.

- La 1^{ère} combattante devra obligatoirement peser au moins 32 kg.
- Le 1^{er} combattant devra obligatoirement peser au moins 27 kg.

N.B. : Il n'y a pas de surclassement de poids possible.

Le temps du combat est de 2'.

Le coach est autorisé. Il se bornera à donner des conseils techniques. En cas de débordements, le délégué du comité directeur privera l'équipe de coach, et ce, pour toute la durée du championnat. Le coach fautif sera interdit d'aire de combat, et ce, pour toute la durée du championnat. **(1 coach par équipe)**

ARBITRAGE :

Cf. règlement France Judo : Arbitrage National. Cf. règlement Arbitrage Ligue (1 Equipe=1 Arbitre)

EPREUVES de SELECTION :

- Départementale.
- Pour la phase régionale, voir tableaux des quotas.

FORMULE de COMPETITION : Poules ou tableaux à double repêchage en fonction du nombre d'équipes.

ARBITRAGE

Règlement Equipes Benjamins et Minimes saison 2023/2024.

Le but de ce règlement est de favoriser la formation des arbitres et de les intégrer pleinement dans l'équipe du club. (A l'image de l'animation de la Coupe de France par équipe de département).

L'animation des équipes de clubs Benjamins et Minimes doit rester une animation conviviale mais elle doit aussi démontrer le sérieux et l'éthique de notre discipline. Dans ce cadre de formation les arbitres auront à cœur de se présenter dans une tenue représentant l'officiel (minimum chemise cravates, pantalon noir).

L'équipe d'encadrement et le corps arbitral portera une attention particulière au respect des jeunes officiels.

L'arbitre du club sera au même titre que les athlètes de son équipe récompensé et sera présent sur le podium de la manifestation.

Au niveau départemental :

L'engagement au premier niveau de compétition départemental,

-Il s'agit de l'arbitre du club. L'arbitre est engagé en même temps que son équipe via extranet Il doit appartenir au corps arbitral du département (niveau stagiaire minimum) et en activité lors de la saison en cours.

-Il s'agit de l'arbitre d'un autre club. L'engagement se fait directement au niveau départemental auprès de la commission sportive.

-L'arbitre officie en même temps que son équipe, il peut s'arrêter au moment où son équipe est éliminée (Favoriser le déplacement de celui-ci avec son équipe)

- Le comité disposera d'un pôle d'arbitres pour l'encadrement sur la journée et la suppléance lors des phases finales. Prise en charge vacation et repas. (2 par tapis + 1 responsable de manifestation) Ces arbitres pourront représenter un club.

-L'arbitre qui officie peut représenter l'équipe Benjamins M **ou** Fet minimes M **ou** F (Le club doit pouvoir présenter un arbitre pour les garçons et les filles)

Au niveau régional :

L'engagement de l'équipe au niveau régional dépend de l'engagement de son arbitre (Autorisation d'utiliser le même arbitre que la phase départemental sinon utiliser un arbitre de niveau stagiaire régional minimum).

-- La Ligue disposera d'un pôle d'arbitres pour l'encadrement sur la journée et la suppléance lors des phases finales. Prise en charge vacation et repas. (2 par tapis + 1 responsable de manifestation) Ces arbitres pourront représenter un club.

-Les arbitres présents avec leurs équipes n'arbitreront que sur les catégories Benjamins

Remarques : **Possibilité d'emprunter un arbitre sur la région pour le niveau régional.**

EQUIPES BENJAMINS (6 comb)		
Dep	Club	Nb Mas
29	DOJO DES ABERS	63
29	DOJO LANDERNEEN	31
29	KUMO	53
35	C.P.B. RENNES	70
35	DOJO VITREEN	37
35	J C DES MARCHES DE BRETAGNE	30
35	JUDO CLUB DU PAYS GALLO	43
35	KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	48
35	PASSIONJUDO35	62
56	AMICALE JUDO MORBIHAN	50
56	DOJO DU PAYS DE LORIENT	43
56	JUDO CLUB 56	47
56	JUDO-JUJITSU LORIENT ARMORIC	35
22	A.L.ST BRIEUC JUDO	22
22	ARGOAT JUDO CLUB	17
22	ARMOR JUDO	27
22	ASPTT LANNION	18
22	DOJO BRO DREGER	23
22	DOJO CÔTE DE GRANIT	19
22	DOJO DE TRIEUX	21
22	DOJO PAYS DE LAMBALLE JC	14
22	YFFINIAC JUDO	14
29	A JUDO BELON ET L AVEN	19
29	DOJO BRESTOIS	19
29	DOJO DE CORNOUAILLE	20
29	DOJO DE L AULNE	14
29	DOJO DES 3 RIVIERES	22
29	DOJO DES ETANGS	14
29	DOJO PAYS DE ST RENAN	16
29	DOJO SANSHIRO	14
29	J C DOUARNENISTE	13
29	JUDO CLUB DU PAYS GLAZIK	13
29	KIAI CLUB BREST	20
29	SEI BU KAN	25
35	DOJO CLUB JANZEEN	17
35	J C LIFFRE	16
35	JC BAIN BRETAGNE	16
35	JEANNE D ARC EMERAUDE ST MALO	19
35	JUDO AMICALE SP MEZIERE	13
35	JUDO CLUB DE GUICHEN	16
35	JUDO CLUB OUEST RENNAIS	13
35	JUDO CLUB SAINT JACQUES	22
35	LA TOUR D AUVERGNE	18
35	LES ENFANTS DE GUER	13
56	FOYER LAIQUE LANESTER	16
56	JUDO ARGOET GOLFE	27
56	JUDO CLUB D ALLAIRE	20
56	JUDO CLUB LANDEVANTAIS	13
56	SHUGYOSHA QUIBERON JUDO	20

EQUIPES BENJAMINES (5 comb)		
Dep	Club	Nb Fém
29	KUMO	36
35	JUDO CLUB DU PAYS GALLO	31
56	JUDO CLUB 56	34
22	ARMOR JUDO	16
29	DOJO DES 3 RIVIERES	13
29	DOJO DES ABERS	15
29	DOJO LANDERNEEN	16
29	SEI BU KAN	15
35	C.P.B. RENNES	23
35	DOJO VITREEN	15
35	J C DES MARCHES DE BRETAGNE	14
35	JUDO CLUB DE GUICHEN	12
35	JUDO CLUB OUEST RENNAIS	12
35	KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	21
35	PASSIONJUDO35	23
56	AMICALE JUDO MORBIHAN	19
56	DOJO DU PAYS DE LORIENT	17
56	JUDO-JUJITSU LORIENT ARMORIC	22
56	QUEVEN JUDO	11

 Palier 1 : pas d'association

 Palier 2 : 2 associations de 2 clubs maximum

Palier 3 : tous les clubs non répertoriés paliers 1 et 2. Association de 4 clubs maximum.

Chiffres N-1